



Andernos les Bains

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CONFOULAN

**TARIFS DE DELIVRANCE DE DOCUMENTS
ADMINISTRATIFS AU PUBLIC
- à compter du 1^{er} janvier 2012 -**

Monsieur Albert BERTHELET, conseiller municipal, expose :

« Mes Chers Collègues,

La communication de documents administratifs au bénéfice du public constitue une charge importante de travail pour les agents, et sollicite le matériel de reproduction. Aussi, nous avons instauré un tarif public pour la délivrance de photocopies.

Considérant les nouvelles dispositions réglementaires en la matière, nous vous proposons de maintenir inchangés les tarifs de délivrance de documents administratifs en noir et blanc au public et d'appliquer une tarification sur la délivrance de documents administratifs en couleur au public, à compter du 1er janvier 2012 :

	<u>Tarifs 2012</u>
- Format de la photocopie A 4 (noir et blanc)	0,20 €/Face
- Format de la photocopie A 3 (noir et blanc)	0,40 €/Face
- Format de la photocopie A 4 (couleur)	1,00 €/Face
- Format de la photocopie A 3 (couleur)	1,50 €/Face

Nous vous remercions de bien vouloir approuver ces dispositions. »

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER
M. OSCADE,**

**Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :
APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire

Rh. PÉRUSAT

